

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 novembre 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

### Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

**2021 DFPE 224** Subvention (30 000 euros) et convention avec l'association La Maison des Bout'chou (6<sup>e</sup>) pour des travaux liés à l'accessibilité du multi accueil situé 39bis avenue René Coty (14<sup>e</sup>).

**Mme Céline HERVIEU, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association La Maison des Bout'chou ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du 9 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'investissement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association La Maison des Bout'chou ayant son siège social 12 rue Vavin à Paris 6<sup>ème</sup>, pour l'attribution d'une subvention d'investissement.

Article 2 : Une subvention d'investissement de trente mille euros (30 000 euros) est allouée à l'association La Maison des Bout'chou (n° PARIS ASSO 17958, n° de dossier 2021\_11517) pour des travaux liés à l'accessibilité du multi-accueil situé 39bis avenue René Coty 14<sup>e</sup>.

Article 3 : La dépense d'investissement correspondante sera imputée au budget d'investissement de l'exercice 2021 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**